

# CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 2

Mars 2021

## L'EDITO

Dans ce numéro, nous choisissons de traiter l'épineuse question de l'insécurité dans notre cité des Antonins. Parce qu'elle est complexe et pluridimensionnelle, elle nécessiterait d'y consacrer plusieurs publications de fond. Ici et pour éviter le piège des polémiques, nous la traiterons sous le seul angle de la prévention en tentant de développer deux mesures concrètes pour la tranquillité des Nîmoises et des Nîmois.

Nous abordons également le thème de la démocratie participative. Présentée comme une alternative aux insuffisances et aux dérives de la démocratie représentative, nous évoquerons les avantages et les limites de quelques pistes prometteuses.

Nous comptons sur vous pour réagir à ces articles et nous faire part de vos commentaires et contributions.

Catherine BERNIE-BOISSARD, Patrice PRAT,  
Jean François COUMEL, Philippe ROATTA, Claude ALLET.

## Sécurité à Nîmes : sortir de l'impasse du tout sécuritaire par la prévention ?

A Nîmes, comme ailleurs, l'insécurité persiste. Elle y prend des formes graves et tourne régulièrement au drame. Elle amplifie ce sentiment profond d'insécurité déjà très prégnant dans la ville, quel que soit notre lieu de résidence.

Au quotidien, les incivilités sont légions dans notre ville. Elles sont autant d'agressions ressenties par les jeunes et les moins jeunes. Harcèlements en tout genre, filatures, bousculades, vols, agressions verbales et physiques etc, sont autant d'actes qui rendent la vie des plus vulnérables, pénible, angoissante et révoltante.

### Pour :

Nous savons tous que les politiques de sécurité sont principalement une compétence régalienne de l'Etat. Mais nous savons également que, sur bien des aspects de la prévention, elle est une responsabilité partagée avec les collectivités territoriales.

**En matière de sécurité, la répression et la prévention doivent faire cause commune.** Et les municipalités, sous la pression de leur opinion publique, ne peuvent pas s'abriter derrière le « paravent » de l'Etat. Afin de stopper ce phénomène, il conviendrait de repenser localement la politique dite « tout sécuritaire », déployée depuis plusieurs mandats par la Ville et qui prouve chaque jour ses limites et son essoufflement.

Pour cela, localement, deux actions devraient être conjuguées. La première consisterait à **créer et à mettre à disposition une application gratuite de signalement** pour les personnes vulnérables (collégiens, lycéens, femmes, minorités sexuelles...). Cette application serait un moyen de d'alerter (photos, vidéos, n° d'urgence) et de géolocaliser afin de faire intervenir au plus tôt les secours. Cette application serait reliée à un poste de police (à mutualiser avec les caméras de surveillance de la ville pour éviter les surcoûts).

La ville de Nîmes s'enorgueillit de développer une application qui alerte sur les événements de la Ville. On comprendrait mal qu'elle ne sache pas la mettre en œuvre pour une question aussi centrale que celle de la tranquillité de ses administrés.



### Contre :

La mise en place d'une application n'est qu'une manière de renforcer la capacité d'intervention de la police par un système d'alerte individuel. Une véritable prévention consisterait à redonner toute sa place à la solidarité sur l'espace public. La peur conduit trop souvent le témoin d'une incivilité à garder ses distances pour ne pas être pris à partie. La question est de savoir comment relancer cette vigilance collective qui s'est érodée ces dernières décennies.

### Pour :

La seconde action à mettre en place consisterait à **créer des navettes gratuites et sécurisées pour transporter les publics les plus vulnérables en période de nuit notamment**. Une sorte de « BLABLACAR MUNICIPAL » qui permettrait de quitter ou rejoindre son domicile gratuitement et en sécurité (contrôleurs présents). L'application citée précédemment servirait à réserver ce service.

Un exemple pour illustrer la proposition : un lycéen de 17 ans sortirait pour fêter un anniversaire chez un copain à l'autre bout de la ville. Par quelques clics, il pourrait signaler au "Blablacar municipal" qu'à une heure du matin, il faudrait le prendre à une adresse précise pour rejoindre son domicile (qu'il mentionnerait au moment de prendre rdv). Les jeunes sortent souvent en groupe et le transport pourrait une nouvelle fois être mutualisé, encore une fois, en s'inspirant du modèle "Blablacar".

Naturellement, il convient de ne pas alourdir la facture des contribuables. Il nous faut optimiser nos moyens, réviser nos pratiques, réorganiser les services de police municipale. Réorienter notre politique envers nos partenaires institutionnels et nos prestataires peut aussi offrir des opportunités. Par exemple, ne faut-il pas revoir certaines missions dédiées à la SPL AGATE, notamment le contrôle du stationnement, et utiliser une part de ses moyens pour assurer le service de navette de nuit ?

### Contre :

Ce service est intéressant mais il pose la question de savoir s'il doit être payé par tous les contribuables. Au moment où l'argent public se fait rare, la solidarité par l'impôt ne doit intervenir que lorsque l'entraide citoyenne n'est pas en mesure de satisfaire les besoins. En l'occurrence, les familles et les amis ont généralement toujours répondu aux besoins de transport nocturnes présentant des risques. Redonner tout son sens à cette entraide qui nourrit les relations sociales paraît plus simple et plus adapté.

### Sans conclure :

Face à l'insécurité, il apparaît indispensable de compléter les mesures répressives en renforçant les mesures de prévention. Les outils numériques d'aujourd'hui nous permettent d'envisager des dispositifs qui sortent des réponses classiques. Parallèlement toutes les initiatives, comme celles des associations, qui renforcent les liens sociaux et la solidarité doivent être vivement encouragées.

## Peut-on sortir de la démocratie par délégation ?

La démocratie représentative, censée assurer le pouvoir par le peuple, montre aujourd'hui ses limites. L'abstention record traduit le désengagement des citoyens face à cette forme de démocratie réduite à un vote tous les 5 ou 6 ans. Pour y mettre fin, s'est imposée dans le débat citoyen la notion de démocratie participative. Des expériences de budgets participatifs et de conventions citoyennes illustrent de nouvelles pistes.

Par ailleurs, la diversité sociale et politique n'est pas assurée par le système électoral en vigueur. Minorités politiques mal représentées à l'Assemblée nationale, présence ouvrière quasi nulle, étrangers non communautaires ignorés. Quartiers populaires souvent absents des conseils municipaux. Ce qui entraîne de la part des élus un éloignement du terrain et des réalités vécues. Et une défiance à l'égard du personnel politique.

Faut-il inverser la réalité actuelle ou imaginer un système mixte, où la délégation de pouvoir ne soit pas un abandon de l'intervention citoyenne ?

Pour :

**Voter et contrôler l'exercice du mandat confié devraient aller de pair.** Voire révoquer ce mandat s'il n'est pas accompli selon les engagements pris (une des mesures préconisées par la Commune de Paris il y a 150 ans).

Au niveau municipal ou intercommunal, l'exécution d'un programme majoritaire ne doit pas entraîner le monopole du pouvoir par la majorité en place. Le débat citoyen contradictoire doit se poursuivre pendant tout l'exercice d'un mandat et se confronter à des propositions alternatives.

Cela suppose au minimum la **mise à disposition des citoyens de tous les dossiers, documents et moyens d'expertise avant la délibération**. Chaque citoyen devrait être en mesure d'exprimer ses questions, ses craintes et ses propositions. Les réflexions des élus seraient ainsi enrichies par ces échanges permanents avec les citoyens.

Contre :

L'expérience de la Convention citoyenne organisée au niveau national nous montre les limites de la démocratie participative. Avant d'être en mesure de faire des propositions et d'en débattre, les citoyens tirés au sort ont reçu de la part de différents experts une formation sur les enjeux en présence. L'élaboration de politiques publiques ne s'improvise pas. Donner mandat revient à confier la responsabilité de se former et de décider à une personne dont on partage les objectifs et les valeurs.

Créer de la transparence sur les projets de délibération au niveau local est une bonne chose. Mais il conviendrait de veiller que la participation effective engendrée ne soit pas accaparée par une minorité formée et disponible. Ce serait un non-sens démocratique.

Pour :

En parallèle du conseil municipal et du conseil communautaire, pourrait être mis en place **une commission d'évaluation des politiques publiques** (CEPP), chargée d'évaluer leur conformité avec les engagements pris, avec l'évolution des besoins de la population et analyser leurs effets réellement produits. Cette instance pourrait être saisie par des élus ou des groupes de citoyens pour conduire certaines démarches d'évaluation.

Contre :

**L'évaluation des politiques publiques reste une belle idée qui n'a jamais réussi à s'imposer** en France.

De quoi s'agit-il ? Etudier les effets positifs et négatifs des politiques mises en œuvre, afin de les ajuster et mettre à disposition



de tous les citoyens les conclusions de ces évaluations. Une évaluation est pluraliste si elle associe les décideurs, les publics cibles et les organismes qui mettent en œuvre les politiques. L'évaluation est une manière de donner aux citoyens les moyens de contrôler l'action et les choix de leurs élus.

Dans la pratique les élus ne souhaitent rarement qu'une commission indépendante regarde si les belles intentions présentées dans les projets et les budgets obtiennent les effets attendus. Identifier également les effets pervers serait mal venu. Cela reviendrait à accepter de dire que l'on s'est trompé et qu'il faut changer de politique, en cas d'évaluation négative.

Pour :

On peut aussi imaginer que pour tous les projets dont le coût est supérieur à 5 M€, la CEPP puisse être chargée d'organiser **une concertation préalable ouverte à tous**, portant sur les problèmes posés, les besoins à satisfaire, les contraintes à prendre en compte, les impacts positifs et négatifs attendus, les solutions envisageables. Cette concertation devrait avoir lieu en amont des projets, avant que rien ne soit dessiné.

Contre :

La concertation préalable est en effet un bon outil pour redonner du pouvoir au citoyen. Elle indique clairement que l'on n'a pas signé un chèque en blanc aux élus. Mais les conditions de sa réussite supposent qu'elle devienne un réflexe positif pour les élus et non une obligation légale dont il faut se débarrasser par un service minimum. Il conviendrait qu'une telle disposition relève d'un engagement des candidats aux élections, d'un véritable choix pour conduire des projets, et non d'une obligation.

Sans conclure :

Au moment où plusieurs partis politiques affirment la nécessité de rénover la Constitution de 1958, il apparaît qu'il sera plus facile de mettre en place une démocratie participative au niveau local qu'au niveau national. Les processus d'expression directe à l'échelle nationale ne peuvent être que limités (référendum, conventions citoyennes ...). Par contre les pistes pour refonder la démocratie locale sont plus prometteuses. **Transparence, concertation, évaluation devraient être les principes du nouveau pacte des citoyens avec leurs élus.** Ces nouvelles pratiques ne nécessitent pas de changement réglementaire mais au contraire un changement dans la manière dont les élus conçoivent leurs rôles de représentants des citoyens. Redonner toute leur place aux comités de quartier nîmois, sans en faire un relais ou un tremplin électoral, serait bienvenu. Gageons qu'à l'avenir les engagements sur la manière d'exercer un mandat seront présents dans le programmes des candidats aux élections.

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.  
Ecrivez-nous à : [controverses30@gmail.com](mailto:controverses30@gmail.com)